



CONFÉRENCE PERMANENTE  
DES INTERCOMMUNALES  
DE GESTION DES DÉCHETS

## Communiqué de presse

### Gestion des déchets: maîtrisons les coûts

Ce mardi 24 novembre 2015, les Intercommunales de Gestion des Déchets réunies en COPIDEC et leurs communes ont tenu leur 2<sup>ième</sup> édition des Assises des Déchets sur le thème de la maîtrise des coûts.

A l'heure où l'exercice budgétaire est de plus en plus compliqué pour bon nombre de communes, la maîtrise du poste « gestion des déchets » constitue un réel enjeu. L'objectif de cette matinée était notamment de faire le point sur la situation actuelle et les évolutions attendues de ce poste de dépense pour les communes.

#### **Contexte actuel**

A travers le mécanisme du coût vérité en vigueur depuis 2008, les communes sont tenues de récupérer 100% des coûts liés à la gestion des déchets auprès des citoyens via la taxe communale. En moyenne, cette taxe représente un coût de 143 €/an(\*) et par ménage (2,4 personnes)

Outre cette taxe, deux autres sources de financement complètent la couverture des coûts : les subsides régionaux et le système d'obligation de reprise avec, globalement, la répartition suivante

- 75% : taxe communale (citoyen : contribuable)
- 15% : obligation de reprise (citoyen : consommateur)
- 10% : subsides régionaux (citoyen : contribuable)

Les citoyens contribuent donc à hauteur de 100 % au financement de la gestion des déchets, que ce soit en qualité de contribuable au travers la taxe communale et des impôts régionaux ou en tant que consommateur à travers le système de l'obligation de reprise.

#### **Evolutions et perspectives**

Le désengagement financier progressif de la région wallonne ainsi que différentes mesures fédérales ont ou auront des impacts sur le coût de la gestion des déchets. Ces mesures et leurs impacts peuvent être résumés comme suit:

- Le passage du régime de l'impôt des personnes morales vers celui de l'impôt des sociétés avec une augmentation des tarifs des services rendus par les ICs et une diminution des revenus des associés (communes et provinces)
- La modification de l'arrêté « subsides infrastructures » avec une suppression du financement des intérêts et une diminution de la prime au décloisonnement pour les outils partagés ainsi qu'une diminution globale du taux de subvention pour de nouvelles installations.

---

(\*) Sur base de la somme des coûts exposés par les communes et les intercommunales pour la gestion des déchets ménagers, tel que constaté par l'OWD pour l'année 2011 et actualisé suivant application de l'index.

- La modification de l'arrêté « petits subsides» (AGW 17 juillet 2008) avec des impacts essentiellement sur les coûts des collectes sélectives des papiers-cartons et des organiques ainsi qu'une diminution des subsides alloués à la prévention.
- L'augmentation de la taxe à l'incinération
- La taxe kilométrique qui impactera directement le charroi poids lourds associé à la gestion des déchets.

Au global, cela se traduira par une augmentation des coûts de gestion et un transfert d'une part de la charge financière de la région vers les communes. Sur base des estimations précédentes, cela représentera un surcoût moyen de 5,70 €/an et habitant.

Tous ces impacts ne seront malheureusement pas compensés par des mesures à impact budgétaire favorable telles que le saut d'index ou la diminution des charges patronales.

A terme, les évolutions aboutiront probablement à la couverture du coût réel et complet via les communes sans subsides régionaux.

### **Les engagements des Intercommunales**

Les Intercommunales de Gestion des Déchets sont au centre de ce processus de changement et se doivent d'une part d'assumer et de répercuter les coûts en vertu des dispositions régionales du coût-vérité et, d'autre part, de continuer à soutenir et à défendre les intérêts de leurs membres : les communes.

A ce titre, les intercommunales soutiendront les communes dans l'évolution inévitable d'une gestion des déchets qui devra de plus en plus être supportée par les citoyens au cout réel et complet via la taxe communale, vu les augmentations de coûts attendues et la diminution des subsides régionaux.

Les intercommunales continueront à mener toute initiative possible pour limiter les impacts des mesures prises aux niveaux régional et fédéral sans diminuer la qualité du service rendu.

### **Les coûts, pas seulement financiers!**

En effet, si la bonne maîtrise budgétaire est un élément central d'une bonne gestion des déchets, nous n'en oublions néanmoins pas pour autant la prise en compte des impacts sociaux et environnementaux qui constituent le cœur de notre mission : un service public de qualité et environnementalement performant.

**Personne de contact:**

Eddy GIRARDI

Coordinateur COPIDEC

Route de la Lache, 4

5150 Floreffe

081/718215

[egi@copidec.be](mailto:egi@copidec.be)